

PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

	PLA-TS, PLA-I, PLA 2 – LM	PLA-TS, PLA-I, PLA 3 – LM	PLUS, HLM, PALULOS, PLA 2	PLUS, HLM, PALULOS, PLA 3	PLS 130% du PLUS) 2	PLS (130% du PLUS) 3	PLI (financé depuis 2015) ATT MAJ
CATEGORIE DE MENAGES	Zone 1 Ile-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Zone 1 bis Paris et communes limitrophes (2)	Zone 1 Ile-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Zone 1 bis Paris et communes limitrophes (2)	Zone 1 Ile-de-France (hors Paris et communes limitrophes)	Zone 1 bis Paris et communes limitrophes (2)	Zone A bis (Paris et 76 communes d'Ile- de-France)
Une personne seule	14 683 €	14 683 €	26 687 €	26 687 €	34 693 €	34 693 €	43 529 €
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge (à l'exclusion des jeunes ménages (1)) ou personne seule en situation de handicap (3)	23 931 €	23 931 €	39 885 €	39 885 €	51 851 €	51 851 €	65 057 €
Trois personnes - ou une personne seule avec une personne à charge - ou un jeune ménage sans personne à charge (1) - ou 2 personnes dont 1 en situation de handicap (3)	28 767 €	31 369 €	47 944 €	52 284 €	62 327 €	67 969 €	85 282 €
Quatre personnes - ou une personne seule avec deux personnes à charge - ou 3 personnes dont 1 des personnes en situation de handicap (3)	31 585 €	34 338 €	57 429 €	62 424 €	74 658 €	81 151 €	101 820 €
Cinq personnes - ou 1 personne seule avec trois personnes à charge - ou 4 personnes dont une des personnes en situation de handicap (3)	37 393 €	40 847 €	67 984 €	74 271 €	88 379 €	96 552 €	121 146 €
Six personnes - ou une personne seule avec quatre personnes à charge - et une des personnes en situation de handicap (3)	42 077 €	45 968 €	76 504 €	83 575 €	99 455 €	108 648 €	136 321 €
Sept personnes	46 763 €	51 089 €	85 028 €	92 888 €	110 536 €	120 755 €	151 508 €
Par personne supplémentaire	+ 4 686 €	+ 5 121 €	+ 8 524 €	+ 9 313 €	+ 11 081 €	+ 12 107 €	+15 187 €

(1) Un couple marié, pacsé ou concubin composé de deux conjoints dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans constitue un jeune ménage.

(2) Zone 1 bis : les communes limitrophes de Paris sont : Aubervilliers, Bagnole, Boulogne-Billancourt, Charenton-le-Pont, Clichy, Fontenay-Sous-Bois, Gentilly, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Joinville-le-Pont, Le Kremlin-Bicêtre, Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais, Levallois-Perret, Malakoff, Montrouil, Montrouge, Neuilly-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Pantin, Puteaux, Saint-Cloud, Saint-Denis, Saint-Mandé, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Suresnes, Vanves, Vincennes.

(3) Personne en situation de handicap : carte mobilité inclusion mention invalidité ou pour les mineurs décision MDPH notamment